

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 12/05/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 - 121

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE**ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 26-048 du conseil municipal en date du 23 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour le marché de fournitures relatif à l'acquisition d'une épareuse pour les services techniques de la ville ;
- Vu l'analyse des offres ;

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Montant
Marché relatif à l'acquisition d'une épareuse pour les services techniques de la ville	ETS GILBERT METHIVIER SAS 975 route de Bellegarde 45460 BRAY SAINT AIGNAN	32 990 € HT suivant acte d'engagement

- D'autoriser la reprise de l'ancienne épareuse par l'entreprise pour un montant de 3 000 € HT.
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 11 mai 2026



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre